



MAIRIE DE CHANAC
48230

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016 A 20 H 30

L'ordre du jour était le suivant :

- ↳ proposition d'aménagement du stade du Chambon (club house et vestiaires),
- ↳ tarifs gîte ferme Lavigne du Villard,
- ↳ demande d'emplacement terrasse place du Triadou,
- ↳ convention avec la CUMA (quai),
- ↳ questions diverses.

L'an deux mil seize, le vingt-cinq janvier, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du dix-neuf janvier et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

Etaient présents : Catherine BOUNIOL, Catherine BOUTIN, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Jacques MIRMAN, Manuel PAGES, Catherine PUEL, Philippe ROCHOUX, Louis ROUJON, Philippe SARRAN.

Absents excusés : Irène BORREL, Michel GERBAL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Fabien SOLIGNAC.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

En ouverture de séance Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Martine LARTAUD pour raisons personnelles. Il précise que c'est Monsieur Fabien SOLIGNAC qui est désormais appelé à siéger au conseil municipal.

Ensuite, il soumet à l'approbation du conseil le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il propose au conseil municipal l'ajout du point suivant à l'ordre du jour sous réserve qu'il n'y ait aucune opposition de la part des membres du conseil municipal :

- convention de mutualisation de services avec la communauté de communes (office du tourisme),

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

AMENAGEMENT DU STADE DU CHAMBON : CLUB-HOUSE ET VESTIAIRES

Monsieur Louis Roujon, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal le projet d'aménagement des installations du stade du Chambon devenues insuffisantes au regard du nombre de licenciés de l'ASC Chanac et de la mixité au sein de l'école de foot.

Ce projet consiste à la mise en place de 5 modules tout équipés dont 3 pour le club house et 2 pour les vestiaires. Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 90 952 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de ce projet.

SOLLICITE les financements nécessaires à sa réalisation auprès de la Fédération Française de Football, de l'Etat (DETR), de la Région et du Département.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-après :

- Fédération Française de Football	40 000,00 €
- Etat, Région, Département	32 761,60 €
- fonds propres et/ou emprunt	<u>18 190,40 €</u>
	90 952,60 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire et à Monsieur Louis ROUJON, Adjoint, pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

TARIFS TTC DE LOCATION DU GITE MEUBLE DU VILLARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs 2016-2017 du gîte meublé du Villard proposés par Loisirs Accueil, à savoir :

	TARIFS							
	VERT	JAUNE	HIVER	BLEU	ROSE	ORANGE	MARRON	VIOLET
17/09/16 - 15/10/16	02/04/16 - 04/06/16	24/12/16 - 31/12/16	04/06/16 - 02/07/16	02/07/16 - 09/07/16	09/07/16 - 16/07/16	16/07/16 - 30/07/16	30/07/16 - 20/08/16	
29/10/16 - 17/12/16	03/09/16 - 17/09/16	04/02/17 - 25/02/17	27/08/16 - 03/09/16		20/08/16 - 27/08/16			
07/01/17 - 04/02/17	15/10/16 - 29/10/16							
25/02/17 - 01/04/17	17/12/16 - 24/12/16							
	31/12/16 - 07/01/17							
semaine (7 nuits)	309,00 €	399,00 €	449,00 €	449,00 €	549,00 €	639,00 €	679,00 €	699,00 €

RAPPELLE :

- les cautions de 450 € pour les dégradations et de 60 € pour le ménage,
- la possibilité de louer des draps au tarif unique de 8 € par lit,
- la possibilité de vendre des sacs de granulés de bois pour le poêle au prix de 5 € le sac de 15 kgs,
- la possibilité de fournir un « kit confort » comprenant notamment serviettes et tapis de bain, torchons, filtres à café, papier toilette, éponge, produits d'entretien, pour un tarif venant en supplément de la location, à savoir 41 € par gîte.

EMPLACEMENT D'UNE TERRASSE PLACE DU TRIADOU PAR LA SOCIETE L'ENTRE 2

Monsieur le Maire indique que par courrier reçu le 18 décembre 2015, la société L'Entre 2 informe la commune de son projet de rachat du fonds de commerce « La Chanacoise » en vue de l'ouverture d'une pizzeria. A cet effet, elle sollicite un emplacement sur la Place du Triadou pour offrir une terrasse d'une capacité d'environ 10 personnes lors de la période estivale.

Compte tenu de l'intérêt pour la Commune de favoriser l'installation de commerces,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE l'installation par la Société L'Entre 2 d'une terrasse démontable d'une capacité d'environ 10 personnes sur la Place du Triadou (vers la fontaine hors place de stationnement).

PRECISE que cette autorisation est donnée à titre personnel, précaire et révocable à tout moment sans préavis ni indemnité.

CONVENTION AVEC LA CUMA DU CAUSSE POUR LA CONSTRUCTION D'UN QUAI DE DECHARGEMENT

Dans le cadre du projet de construction d'un quai de déchargement par la CUMA du Causse (12 chemin de Sougayo), Monsieur Louis ROUJON, Adjoint au Maire, propose que la commune prenne en charge le coût des blocs de béton nécessaires à cet aménagement (3350 € HT soit 4020 € TTC) afin de permettre aux habitants du bassin de vie de Chanac d'avoir un accès gratuit à ce quai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

PRECISE que la construction et l'entretien de ce quai seront effectués par la CUMA dont les adhérents resteront prioritaires pour son utilisation.

INDIQUE qu'une convention sera établie entre la commune et la CUMA du Causse.

MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANAC (COMPLEXE TOURISTIQUE LA VIGNOGUE / OFFICE DE TOURISME)

Monsieur le Maire indique qu'afin de rationaliser leur fonctionnement et de permettre une amélioration du service public rendu aux usagers, la commune et la communauté de communes du Pays de Chanac envisagent de mutualiser leurs services dans le cadre des missions d'actions de promotion et de développement touristique, de soutien à la vie associative, culturelle et sportive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

PRECISE que cette mutualisation sera faite à titre gracieux et qu'elle fera l'objet d'une convention.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou à Monsieur Louis ROUJON, Adjoint, pour signer les documents nécessaires à la mise en place de cette mutualisation de services.

QUESTIONS DIVERSES

Presbytère de Chanac

La mairie a reçu un courrier conjoint des associations Détours du Monde et Les Salta Bartas sollicitant la mise à dispositions des locaux de l'ancien presbytère pour le stockage de leur matériel respectif mais également pour servir de local administratif afin de leur permettre l'accueil d'un stagiaire.

Monsieur le Maire indique que ce bâtiment n'est plus utilisé depuis le départ de l'abbé Rouzeyre et que suite à sa rencontre avec Monseigneur l'Evêque il n'est pas prévu la réinstallation d'un curé à demeure sur Chanac.

⇒ accord du conseil municipal.

Route du Sel

Passage de la Route du Sel le 4 août 2016 à Chanac (réfèrent : Cathy Bouniol).

Requalification des espaces touristiques du Moulin Grand et de la Vignogue

Monsieur le Maire indique qu'il a déjà été obtenu un financement de 80 000 € au titre du FNADT sur une dépense subventionnable de 217 000 € HT pour l'aménagement d'un espace d'agrément et de valorisation de la rivière au Moulin Grand, et la requalification de gîtes de tourisme de la Vignogue.

Concernant le village de gîtes, Louis Roujon indique qu'il a rencontré les agents pour faire un état des lieux général du site. Il en ressort que les travaux à réaliser concernent : le remplacement de toutes les menuiseries, les salles d'eau à revoir, l'installation de chéneaux, le chauffage, le carrelage des pièces à vivre, le remplacement de lits et chaises.

La totalité du projet de réhabilitation va être étudié mais compte tenu du montant de l'opération arrêté à 217 000 € HT seulement 4 ou 5 gîtes pourront être rénovés. Monsieur Roujon précise que le comité départemental du tourisme nous conseille de faire par catégorie de gîtes pour les travaux.

Il est rappelé que l'objectif de ce projet est 2018-2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 58 minutes.